

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Postes de directeur - Recours éventuel à des agents contractuels - Autorisation

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2010/0489 du 9 juillet 2010, le Conseil de Communauté a adopté le projet d'administration prévoyant une nouvelle organisation qui se met en place progressivement.

Sur l'ensemble des postes de direction créés, 27 ont été ouverts à la mobilité interne. A l'issue des jurys mis en place, 6 demeurent encore vacants pour lesquels les publicités légales ont été réalisées auprès du Centre Départemental de Gestion afin de rechercher prioritairement des agents fonctionnaires.

Toutefois, s'agissant de postes à forte technicité, avec des compétences pointues dans des domaines stratégiques, il pourrait être envisagé qu'au terme de la procédure, nous ne soyons pas rendu destinataire de candidature de fonctionnaire correspondant au profil requis. Dans cette hypothèse, la Communauté urbaine de Bordeaux serait amenée à envisager le recours à des agents contractuels.

Dans cette perspective et en application de la délibération n° 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, leur rémunération serait calculée en référence à la grille indiciaire des directeurs et des cadres d'emploi des ingénieurs ou des administrateurs territoriaux, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 42 553,32 euros (1^{er} échelon d'ingénieur territorial indice brut 379, indice majoré 349) et 150 298,20 euros (hors échelle B3 du grade d'administrateur hors classe) ,primes semestrielles incluses.

Le montant de ces rémunérations brutes annuelles serait indexé sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale.

Les crédits nécessaires à ces recrutements seront prélevés au chapitre 012 – article 64131 – fonction 0200, soit un montant annuel maximum de 901 789 euros bruts.

Les postes concernés sont les suivants :

Pôle Mobilité :

- directeur de la stratégie et des études de déplacement

Les missions du poste consistent à piloter l'établissement des documents cadres en matière de déplacements tous modes à longue échéance ou territorialisés, d'assurer une fonction prospective sur le territoire et de réaliser des études de faisabilité des projets d'infrastructures de transports.

Le candidat devra témoigner d'une grande capacité d'analyse, d'une bonne connaissance des stratégies de déplacement et des infrastructures de transports et d'une expérience significative dans le management.

Pôle Dynamiques urbaines

- directeur de l'urbanisme

Le titulaire du poste aura en charge l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'urbanisme de la CUB en pilotant d'une part la planification réglementaire et d'autre part les démarches d'élaboration de projets urbains. Le directeur doit justifier d'une bonne connaissance des documents de planification urbaine, tant sur le plan technique que financier, juridique ou environnemental. Une expérience dans la responsabilité d'un service d'urbanisme d'une collectivité ou une expérience équivalente chez un acteur privé ou public de l'urbanisme sera exigée.

- directeur de la nature

Les missions du poste se déclinent en l'élaboration d'une stratégie de connaissance et de préservation des richesses naturelles présentes sur le territoire de la CUB, l'élaboration et le soutien des projets en lien avec la nature, ainsi que le développement d'une culture d'écologie urbaine reposant sur la prévention et la gestion des risques.

Le candidat devra détenir une formation supérieure en aménagement, développement local ou environnement, associée à une expérience en conduite de projets en lien avec la nature.

Pôle Développement durable et rayonnement métropolitain

- Directeur Aménagement numérique

Le directeur aura en charge l'élaboration de la stratégie de développement numérique de la CUB et du pilotage de sa mise en œuvre.

Il devra justifier d'une bonne connaissance des acteurs et des réseaux du secteur numérique tant sur un plan économique que créatif, ainsi qu'une expérience en terme d'analyse et de montage de projets dans ce secteur.

- Directeur des entreprises et de l'attractivité

Les enjeux du poste reposent sur la mise en œuvre de la politique de développement économique de la CUB. Le directeur sera responsable de l'accompagnement du développement des entreprises et prendra en charge le pilotage d'actions stratégiques en matière d'attractivité.

Ainsi, le directeur devra justifier de bonnes connaissances des milieux économiques appuyées sur une expérience réussie dans ce domaine et être doté d'un bon sens de la négociation public-privé.

- directeur stratégies métropolitaines et innovation

Les missions du poste consistent en l'élaboration d'une stratégie de développement de la métropole, la mise en place d'outils de suivi, la coordination et l'animation de partenariats avec les grands acteurs publics, et la promotion d'une culture de l'innovation au sein de la CUB.

Le candidat devra avoir une bonne maîtrise des stratégies de développement territorial et justifier de capacités de conception et de négociation de projets partenariaux complexes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 – 5^{ème} alinéa ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération n°2006/0828 du Conseil de Communauté du 24 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Compte tenu de la spécificité des profils des 6 postes de directeur restant à pourvoir et dans l'hypothèse où à l'issue des publicités engagées, aucune des candidatures de fonctionnaire ne satisferait aux exigences du poste, il est proposé de recourir, le cas échéant, à des agents contractuels.

DECIDE

Article 1 : Il est décidé d'autoriser le recours éventuel à des agents contractuels pour occuper les 6 postes de directeur cités.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
Le Président,

M. Vincent FELTESSE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 JANVIER 2011

PUBLIÉ LE : 19 JANVIER 2011